



Réf : JPL/CA-G/MD

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

Présents : Mesdames Nadine COULON, Béatrice MARINE, Christiane DAUNIS, Annie TISSOT, Kathleen TOCHEPORT, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Alexandra BEAUQUIS et Aline BRIERE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Claude BONAMIGO, Michel BAUQUIS, Eric CHASSAGNE, Philippe DE PACHTERE, Jean-Marc GATELET, Nicolas ROUMESTAN, Mickaël BEAUQUIS et Juan-Carlos RUBIO.

Absents excusés : Monsieur André VUACHET (pouvoir donné à Monsieur Michel BAUQUIS) et Madame Ghyslaine LESUEUR.

Madame Nadine COULON a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 octobre 2015.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. Intercommunalité : Avis de la Commune de Marcellaz-Albanais sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour la Haute-Savoie présenté par le Préfet en commission départementale de coopération intercommunale le 02 octobre 2015.

Monsieur le Maire informe qu'un projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour la Haute-Savoie a été présenté par le Préfet le 02 octobre dernier, sur lequel chaque organe délibérant de la Haute-Savoie est invité à se prononcer.

Les collectivités locales évoluant dans un contexte de pleines mutations liées à la forte diminution des ressources publiques d'une part et de l'évolution de leurs compétences et périmètres d'autre part, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly partage pleinement les objectifs de l'Etat, à savoir l'émergence d'intercommunalités afin de mener des projets nécessaires au développement local et de participer au redressement des finances publiques. Menant depuis près de 15 ans des actions communes avec la communauté de communes du Pays d'Alby, il est proposé à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly de fusionner avec cette dernière.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal A 16 voix pour et 2 abstentions

SE PRONONCE :

- POUR : la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby

- et en conséquence CONTRE : le projet d'extension de la Communauté d'Agglomération d'Annecy à la Communauté de Communes du Pays d'Alby,
- POUR : la création d'un pôle métropolitain regroupant les agglomérations d'ANNECY, CHAMBERY, AIX-LES-BAINS et RUMILLY/ALBANAIS,
- POUR : le développement des mutualisations en s'appuyant prioritairement sur les services de la commune centre pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly ,
- POUR : le renforcement de l'intégration des compétences de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- POUR : la fusion du syndicat mixte à la carte des Eaux de la Veïse, du SIUPEG, du Syndicat des eaux des Lanches et du Syndicat intercommunal des eaux de Bellefontaine,
- POUR : la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bas Chéran.

2. Affaires foncières : Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route d'Annecy, de la place de l'Albanais et de l'impasse du Crêt.

❖ Acquisition de terrain : convention de prise de possession anticipée.

Dans le cadre de négociations amiables réalisées par TERACTION pour le compte de la Commune, une convention de prise de possession anticipée a été signée par un propriétaire. Il s'agit de la parcelle AD 150 d'une surface de 419 m², située au chef-lieu, acquise pour un montant de 700 €. Les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité leur accord sur la passation de cette convention.

❖ Convention d'occupation temporaire de terrain

La parcelle, sise route d'Annecy, cadastrée AD 151, doit être occupée temporairement sur une surface de 31 m², pour créer une continuité d'aménagement du giratoire. Il est proposé de rédiger les modalités d'occupation temporaire (à titre gratuit) dans une convention, acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Cette convention prendra effet au démarrage des travaux prévus en automne 2016 et prendra fin à leur date d'achèvement, soit au plus tard 18 mois après le commencement des dits travaux.

❖ Acquisition de parcelles

Dans le cadre de négociations amiables réalisées par TERACTION pour le compte de la Commune, des promesses de vente ont été signées pour les parcelles AD 234p (surface emprise : 145 m²), AD 241p (surface emprise : 23 m²), et AD 236 (surface emprise : 905 m²). Il y a donc lieu de régulariser ces acquisitions par acte authentique ou par acte notarié afin que la commune en devienne propriétaire. Ces acquisitions, moyennant une indemnité de 0 €, sont acceptées à l'unanimité.

3. Voirie :

❖ Eclairage public - proposition de financement de travaux d'économie d'énergie

Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2015, l'ensemble des travaux relatifs à une opération qui permettra une meilleure maîtrise de l'énergie. Pour ce faire, le SYANE propose un plan de financement d'un montant global estimé à 13 592,00 euros avec une participation financière

communale s'élevant à 6 347,00 euros et des frais généraux s'élevant à 408,00 euros. La commune de MARCELLAZ-ALBANAIS approuve à l'unanimité le plan de financement et s'engage à verser les sommes qui la concernent.

❖ Convention de prestation pour le déneigement de la Commune

Pour faire face à une absence pour maladie d'un agent communal, il est proposé de faire appel pour l'hiver 2015/2016 à un auto-entrepreneur de la Commune pour effectuer une partie du déneigement et du salage de la commune en complément de l'adjoint technique en fonction. Il est par conséquent nécessaire de formaliser les termes de l'accord entre les parties dans une convention, acceptée à l'unanimité. Le tarif horaire convenu est celui de l'an dernier, soit 45.32 € TTC, avec matériel fourni par la commune.

4. **Culture** : Bibliothèque municipale – Développement de la lecture publique (2015-2020) – Offres de services de SAVOIE BIBLIO.

Madame Christiane Daunis, adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du développement de la lecture publique, une convention signée avec Savoie Biblio était en cours, afin de porter soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique. Le partenariat donnant satisfaction, il est proposé de renouveler cette convention, à partir du 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 6 ans, décision acceptée à l'unanimité.

5. **Urbanisme** : permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme en cours.

DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
PC 074 161 15 X 0008	DEJEAN Philippe	maison individuelle + piscine	le Faubourg	ACCORDÉ le 12/10/2015
PC 074 161 15 X 0009	VULLIOUD Nicolas et BARBUT Julie	réhabilitation corps de ferme (1 lgt)	Gleufof	ACCORDÉ le 03/11/2015
PC 074 161 15 X 0010	FRANZEGGIATO Kévin	réhabilitation corps de ferme (1 lgt) démolition partielle	Chaunu	ACCORDÉ le 03/11/2015
DP 74 161 15 X 0028	FILIAS Robin	mur de soutènement	Oilly	Non opposition le 19/10/2015
DP 74 161 15 X 0029	LYARD Arnaud	création d'une ouverture	Les Vorges	Accordée le 19/10/2015
DP 74 161 15 X 0030	LEFLOT Loïc	abri de jardin (modification implantation)	Montmasson	Accordée le 26/10/2015
DP 74 161 15 X 0031	RUBIO Juan Carlos	pergola	Contentenaz	Non opposition le 26/10/2015
DP 74 161 15 X 0032	BROTONNE Aurélien	mur de soutènement / remblai	Oilly	Non opposition le 26/10/2015
DP 74 161 15 X 0033	PROIETTI Maurizio et BELLEVILLE Mireille	abri de jardin (reconstruction)	le Carillon	Accordée le 26/10/2015

DP 74 161 15 X 0034	BELLEVILLE Jean-Max	ravalement façade	Oilly	Non opposition le 03/11/2015
DP 74 161 15 X 0035	RAPHOZ Rémi	portail + clôture	Faramaz	en cours d'instruction
CU 74 161 15 X 0034	Me Blaise ROSAY	CU d'information pour vente	Peignat	réponse le 12/10/2015
CU 74 161 15 X 0035	Me Victor MARINE	CU d'information pour vente	Route de Peignat	réponse le 19/10/2015
CU 74 161 15 X 0036	Me Victor MARINE	CU d'information pour vente	Route de Peignat	réponse le 19/10/2015
CU 74 161 15 X 0037	Me Victor MARINE	CU d'information pour vente	Route de Peignat	réponse le 19/10/2015
CU 74 161 15 X 0038	DFR (Jean GELONE)	CU opérationnel (projet 1)	Route de la Radia	consultations en cours
CU 74 161 15 X 0039	DFR (Jean GELONE)	CU opérationnel (projet 2)	Route de la Radia	consultations en cours
CU 74 161 15 X 0040	Me Dominique SOCQUET	CU d'information pour vente	Faramaz	réponse le 10/11/2015
CU 74 161 15 X 0041	Me Trivier TARPIN	CU d'information pour servitudes	Contentenaz	réponse le 10/11/2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22 h 00.

A Marcellaz-Albanais, le 26 novembre 2015.

Le Maire,

Jean-Pierre LACOMBE